

Communiqué de presse du 2 juin 2015

#Artisanat / #Bâtiment / #Formation / #Rénovationénergetique / #Innovation / #Construction

Signature du plan sectoriel mixité : la CAPEB s'engage aux côtés du Gouvernement pour promouvoir le travail des femmes dans les entreprises artisanales du Bâtiment



Patrick Liébus, Président de la CAPEB : « La mixité dans les métiers du Bâtiment est un enjeu pour les entreprises artisanales du Bâtiment. Pour des raisons sociales et économiques, la CAPEB continue son engagement en faveur du travail des femmes, après avoir obtenu, il y a quelques années, la reconnaissance d'un statut pour les conjoints d'artisans. »

Paris, le 2 juin 2015 - Ce jour au siège de la CAPEB, Patrick Liébus, Président de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) signe avec Pascale Boistard, Secrétaire d'Etat aux droits des femmes le plan sectoriel mixité. Sont également signataires de ce plan Najat Vallaud Belkacem, Ministre de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche, Mariesol Touraine ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, Sylvia Pinel, Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité et Carole Delga, Secrétaire d'Etat au commerce, à l'artisanat, à la consommation et à l'économie sociale et solidaire. Cet accord renouvelle celui signé en 2007 et a pour objectif de promouvoir la place des femmes dans le Bâtiment auprès des femmes elles-mêmes, des entreprises du secteur et des acteurs institutionnels, mais également de promouvoir les métiers du bâtiment auprès des femmes elles-mêmes.

Promouvoir les métiers du bâtiment auprès des publics féminins dès l'école

La sensibilisation des femmes aux métiers du Bâtiment est au cœur de ce plan. Des actions spécifiques seront menées aux moments déterminants de leur orientation (ou de leur réorientation) professionnelle.

Plusieurs programmes sont destinés aux écoliers. Dès la Primaire et jusqu'au collège, la CAPEB organise le programme *Artisans Messagers* qui permet de sensibiliser les enfants aux métiers du bâtiment, directement à l'école de façon ludique : des artisans, actifs ou retraités, formés en amont, viennent construire avec les élèves une maquette grandeur réelle d'un bâti pour les sensibiliser à l'intérêt de leur métier autour d'un jeu pédagogique. Chaque année, 150 artisans s'engagent pour présenter leur métier à 18 000 enfants.

Au collège, avec le concours national « [Conjuguez les métiers du bâtiment au féminin !](#) », la CAPEB et ses partenaires institutionnels invitent les filles et les garçons de 3^e à lutter contre les stéréotypes en présentant un projet de classe artistique rendant compte de la rencontre avec une professionnelle du Bâtiment. Le ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche est de son côté en train de mettre en place pour la rentrée scolaire 2015 un parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel auquel la CAPEB s'associera.

La CAPEB mène aussi des actions spécifiques dédiées aux femmes en recherche d'emploi en les informant sur les conditions actuelles d'emploi dans le bâtiment ainsi que sur les perspectives de carrière dans le secteur de la construction.

Enfin, le plan prévoit des actions afin de favoriser l'accès des femmes et notamment des salariées, à la fonction de chef d'entreprise. Dans ce cadre, la CAPEB a notamment créé deux accompagnements spécifiques pour de futurs repreneurs ou créateurs : la Formation des Nouveaux Chefs d'Entreprise Artisanales du Bâtiment (FONCE), d'une durée de 27 jours et le titre Responsable d'Entreprise Artisanale du Bâtiment (REAB) de niveau III accessible soit par la formation continue d'une durée de 50 jours soit par la Validation des Acquis de l'Expérience. De son côté, le ministère chargé des droits des femmes développe depuis 2012 un plan entreprenariat au féminin qui a pour objectif de faire passer à 40% le nombre de femmes parmi les créateurs d'entreprise.

Inciter les entreprises à se saisir de la question de la mixité

La CAPEB s'engage également à promouvoir la place des femmes dans les métiers du Bâtiment au sein de ses instances, en évoquant ce sujet auprès de ses adhérents lors des événements qu'elle organise, et auprès des entreprises. Ces actions permettront de promouvoir l'égalité et d'informer les entreprises de leurs obligations légales, de les conseiller pour intégrer au mieux les femmes dans les entreprises en utilisant au mieux les aides et les accompagnements auxquels elles peuvent prétendre dans ce cadre.

De façon très concrète, avec Pôle Emploi et les missions locales, la CAPEB facilitera les liens entre les chefs d'entreprises et des femmes en recherche d'emploi et envisageant une reconversion professionnelle. Enfin, la CAPEB continuera à sensibiliser les conjoints d'artisan à l'importance de choisir un statut.

Catherine Foucher, Présidente de la Commission Nationale des Femmes d'Artisan de la CAPEB, conclut : « *Avec ce plan sectoriel, la CAPEB et Gouvernement se dotent d'un programme complet pour œuvrer en faveur de la mixité, dès l'orientation des femmes et jusqu'au choix de recrutement dans les entreprises. La mentalité du secteur du Bâtiment a largement évolué ces dernières années, il faut que l'on continue à œuvrer dans ce sens, à tous les niveaux.* »

Les femmes de plus en plus représentées dans l'artisanat du Bâtiment

Aujourd'hui, la mécanisation des tâches dans le Bâtiment, l'adaptation des dispositifs de manutention, les besoins d'une main-d'œuvre qualifiée, le développement du tertiaire et des conditions de travail plus favorables sont autant d'éléments qui font que l'artisanat du Bâtiment donne aux femmes de vraies opportunités professionnelles. Cette évolution est très notable dans les chiffres : en 2013, les femmes représentaient 11,2% des effectifs salariés dans les entreprises du Bâtiment. Entre 2007 et 2013, la part des femmes dans le Bâtiment a augmenté de 8% : moins de 134 000 en 2007, les femmes étaient plus de 144 200 à être présentes dans le Bâtiment en 2013.

* Source : UCF CI BTP 2013

A propos de la CAPEB :

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est le syndicat patronal représentant l'artisanat du Bâtiment (www.capeb.fr) lequel dénombre :*

- 350 784 entreprises employant moins de 20 salariés**, soit 98% des entreprises du Bâtiment***
- 685 396 salariés, soit 60% des salariés du Bâtiment
- et 63 000 apprentis, soit 79% des apprentis du Bâtiment

Qui réalisent :

- 75 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 64% du CA du Bâtiment

** Définition d'une entreprise artisanale : une petite entreprise qui peut employer ou non des salariés et qui est inscrite au répertoire des métiers.*

*** Ce chiffre (350 784) ne comprend pas les 129 899 auto-entrepreneurs inscrits au RSI, dont les 96 708 ayant déclaré un CA selon l'ACOSS*

**** Ces chiffres sont extraits de la nouvelle publication : « Les chiffres clés de l'artisanat du Bâtiment 2015 »*

Contacts presse

Hopscotch :

Isabelle Pestourie - Tél : 01 58 65 10 77 - i.pestourie@hopscotch.fr

Baptiste Romeuf - Tél : 01 58 65 00 45 - bromeuf@hopscotch.fr

CAPEB :

Isabelle Planchais - Tél : 01 53 60 50 00/77/81 et 06 08 56 78 06 - i.planchais@capeb.fr